



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 26/05/2021

Votre annonce n°21-70427 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Cette annonce n'est plus modifiable.
Les corrections ou annulations éventuelles devront faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après la publication de l'avis au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Des publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au J.O.U.E. il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> Contact client

F1 - Formulaire Avis de marché

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : 25

Annonce No 21-70427

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : GRAND BESANCON METROPOLE,
Correspondant : Mme Anne VIGNOT, Présidente, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex, tél. : 03-81-87-88-89,
courriel : agglomeration@grandbesancon.fr adresse internet : <http://www.grandbesancon.fr>,
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>,
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice : Eau.

Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux AEP et mise en séparatif des réseaux EU et EP à Saône.

Catégorie de services : 12.

CPV - Objet principal : 71311100.

Lieu d'exécution : saone 25660.

Code NUTS : FR.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes :

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : non.

Cautonnement et garanties exigés : le titulaire, sauf s'il s'agit d'un organisme public, doit justifier de la constitution d'une garantie à première demande à concurrence de 100,0 % du montant de l'avance. La caution personnelle et solidaire n'est pas autorisée.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement par ressources propres et le cas échéant des aides financières d'organismes extérieurs (Le Département Agence de l'eau, etc.).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'Attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : l'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché public.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : développement durable :

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Protection de l'environnement

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable comme suit :

Le titulaire du marché devra être en capacité d'intégrer des clauses et critères environnementaux dans les marchés publics de travaux et d'en assurer le suivi et la bonne exécution.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels;
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/da/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/da/formulaires-declaration-du-candidat>);

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Autres renseignements demandés :

- Autres renseignements demandés : renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11

du Code du travail;

- Autres renseignements demandés : déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner;

- Autres renseignements demandés : liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix des prestations : 80 %;

- valeur technique : 40 %;

- sous-critère n° 2.1 : note méthodologique décrivant chaque phase de l'opération : 20 %;

- sous-critère n° 2.2 : note relative aux délais avancés par le candidat : 10 %;

- sous-critère n° 2.3 : note relative à l'organisation, aux moyens humains et techniques du candidat : 5 %;

- sous-critère n° 2.4 : note relative aux critères environnementaux : 5 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 21 juin 2021, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : délai d'exécution :

La durée prévisionnelle d'exécution des missions est de 68 semaines. Les délais d'exécution des différentes missions sont détaillés à l'article 4 du ccap.

Les sous-sous-critères de la Valeur Technique retenus pour le jugement des offres sont énoncés dans le Règlement de la Consultation (article 7.2).

Des négociations sont susceptibles d'être engagées. Les modalités de celles-ci sont décrites à l'article 7.3 du Règlement de la Consultation.

Les visites sur site sont libres mais conseillées afin de mieux appréhender les prescriptions et contraintes liées à ces travaux.

Conditions d'envoi ou de remise des plis par voie électronique :

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-securses.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré " hors délai " si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention " copie de sauvegarde ", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (cd-rom, dvd-rom, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention " copie de sauvegarde ", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Grand Besançon Métropole
4 rue Gabriel Pflanzon
25043 besancon

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : Word, excel, pdf...

L'Organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Le candidat produira séparément :

- un dossier Candidature

- un dossier Offre

Chacun des dossiers contiendra UNIQUEMENT les pièces demandées dans le règlement de consultation répertoriées comme suit : un document = un fichier

Concernant le nommage des fichiers, le candidat veillera à limiter le nombre de caractères.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation

Cependant, dans le cas où l'entreprise utilise une signature électronique, le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du rgs.

Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsi-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-Membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

La durée de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Prestations similaires :

L'Entité adjudicatrice se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

Avance Une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 euros (H.T.) et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois, sauf indication contraire de l'acte d'engagement.

Le montant de l'avance est fixé à 15,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché, si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à

15,0 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois.

Ce taux est fixé à 15,0 % lorsque le titulaire du marché public est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique.

Les modalités de règlement des comptes sont détaillées dans le CCAP à l'article 9.

Des clauses complémentaires sont intégrées au CCAP.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 mai 2021.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BESANCON 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon Cedex, tél. : 03-81-82-60-00, courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, télécopieur : 03-81-82-60-01 adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement de Passation 1 rue du Préfet Claude Erignac 54038 Nancy Cedex, tel. : 038-33-42-56-54.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de BESANCON 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon Cedex, tél. : 03-81-82-60-00, courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr, télécopieur : 03-81-82-60-01 adresse internet : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>.

Mots descripteurs : Alimentation en eau potable, Assainissement, Etude, Maîtrise d'œuvre, Mission d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).

Éléments de facturation :

Numero du service exécutant : 36100

Classe de profil : Groupement de collectivités

Siret : 24250036100090

Libellé de la facture : GRAND BESANCON METROPOLE Département Eau et Assainissement La Cité 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon Cedex

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 21 juin 2021

Objet de l'avis : mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux aep et mise en séparatif des réseaux eu et ep à saône

Nom de l'organisme : GRAND BESANCON METROPOLE

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux

